

l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : instruits ou instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux ou soupçonneuses. On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exceptions : *orge carrée, orge mondée orge perlée*.

6. Hymne. — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : un bel hymne ou une belle hymne.

7. Pâques. — On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : à Pâques prochain ou à Pâques prochaines.

Pluriel des substantifs

Pluriel des noms propres. — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres précédés de l'article pluriel prennent la marque du pluriel : *les Corneilles* comme *les Gracques* ; *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : des Meissonniers.

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex. : des exéats comme des déficits.

Noms composés

Noms composés. — Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef d'œuvre*, par exemple. Ces mots pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

(à suivre)